



Délibération du Conseil Municipal

N° 09/03_2023

Le 13 mars 2023,

Le Conseil Municipal de la commune de La Verpillière,
Dûment convoqué le 7 mars 2023,
S'est réuni en session ordinaire, à la Maison Girier à 18h, Place du Docteur Ogier, sous la présidence
de Monsieur Patrick MARGIER, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux en exercice, à l'exception de
ceux qui, absents, avaient donné procuration :

Ali SMAOUI pouvoir à Monique GIRAUD

Étaient absents : Murat SOZERI, Clément BOUSQUET, Samira ACHOURI

Nombre de conseillers municipaux :

En exercice :	29
Présents :	25
Absents :	4
Procurations :	1
Votants :	26

Délibération affichée le : 17 mars 2023

APPLICATION DE LA FONGIBILITE DES CREDITS – M57

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction relative au référentiel budgétaire et comptable M57,

VU la délibération 13/2021-04 du 15 avril 2021 adoptant le passage à l'instruction comptable M57 à
compter du 1er janvier 2022,

VU la délibération 52/2022-12 du 12 décembre 2022 adoptant le règlement budgétaire et financier
relatif à l'instruction comptable M57,

CONSIDERANT qu'il convient d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de
chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la
section, conformément à la réglementation,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte la fongibilité des crédits relative à l'instruction comptable M57.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

DIT que Monsieur le Maire informera l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de la plus proche séance suivante.

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités et signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme.

Fait à LA VERPILLIÈRE,

Le 13 mars 2023

Le Maire,

Patrick MARGIER

